

L'ÉCHO donatois



Journal Municipal de Saint-Donat | Puy-de-Dôme | n°27 | Janvier 2022



LE MOT du maire



En ce début d'année l'Équipe Municipale et moi-même, sommes ravis de vous présenter la 27^e édition de l'Echo Donatois ; l'occasion d'un retour en images sur les faits les plus marquants de 2021.

Une année toujours et encore marquée par un contexte sanitaire difficile en raison de la pandémie de la COVID19.

Malgré tout, un court moment de répit en période estivale nous a permis de relancer la fête de la Saint Sixte.

Vous avez été nombreuses et nombreux à y assister, je tenais à vous en remercier.

Je voudrais également adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui ont aidé à l'organisation de ce moment festif.

L'année 2022 débute, elle sera particulièrement chargée tant au niveau national que local avec les élections présidentielles et législatives et la poursuite des projets en cours sur notre commune.

Enfin au seuil de cette nouvelle année, je vous adresse tous mes vœux.

Que 2022 soit pour vous et vos proches une année heureuse, de paix, emplie d'espoir et de projets !

En cette période si particulière, le contexte m'autorise plus que jamais à vous souhaiter une année de bonne santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Bien cordialement.

Laurent BERNARD

Dernière minute : en raison de l'aggravation du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux 2022 est annulée.

... RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, Nadège GARCIA qui gère l'Agence Postale Communale prendra contact avec vous afin de réaliser le recensement de la population.

A partir de cette date et dès que les codes confidentiels de connexion vous auront été remis par votre agent recenseur, vous pourrez vous recenser par Internet sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que vous donnera l'agent recenseur, il repassera plus tard pour les récupérer.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je ne doute pas que vous saurez réserver le meilleur accueil à Nadège. Un très grand merci à l'avance pour votre participation.

Le Maire



SOMMAIRE

3 ... Vie pratique

4 ... À noter | État civil

5 ... Vie associative

6 ... Actualités

7 ... Fête de la Saint Sixte

8 ... Actualités / Travaux

9 ... Travaux

10 ... Travaux

11 ... Vie scolaire

12 ... Tourbière de Jouvion

Journal municipal de Saint-Donat / Puy-de-Dôme / 360 exemplaires

Directeur de publication : **Laurent BERNARD** / Comité de rédaction : **Gérard, Gisèle, Léa, Martine, Marthe, René, Thérèse**

Mairie de Saint-Donat : Tél. 04 73 22 30 13 / Fax 04 73 22 37 36 / mairie.stdonat@wanadoo.fr

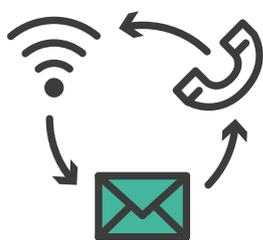
Réalisation / Impression : **Imprimerie PORÇU** Courmon-d'Auvergne Images / Illustration : **Mairie St-Donat / Freepik**

8 mai 2021



VIE

intercommunale



La communauté de Communes Dômes Sancy Artense met en place un certain nombre de services pour les habitants de ses 27 communes membres.

Voici quelques informations utiles :

UN NOUVEAU SERVICE POUR RÉNOVER SON LOGEMENT :

À la recherche de conseils ou d'un accompagnement gratuit Contact : Communauté de Communes à Rochefort-Montagne au 04 73 65 87 63 et demander Madame Cindy GOURDON.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (SPANC) :

Un nouvel interlocuteur Frédéric GERENTES sur le terrain et pour toutes questions techniques 06 31 89 26 97
Des aides du département existent encore pour refaire votre assainissement. N'hésitez pas à vous renseigner !

L'AIDE A LA PERSONNE :

L'aide à domicile réservée aux personnes de plus de 60 ans, handicapées ou sortant d'hospitalisation
Renseignements : Stéphanie ROUGIER 04 73 65 87 63
Portage des repas à domicile pour tous les jours dont week-ends et jours fériés
Contact : Communauté de Communes à La Tour d'Auvergne 04 73 21 79 79

SE DÉPLACER :

Plusieurs cars régionaux desservent le territoire :
Le car TER-SNCF pour Clermont-Fd ou vers le Cantal et la Corrèze. Le car interurbain propose un aller-retour quotidien vers Clermont depuis Rochefort-Montagne, Massages, Massagettes, Le Léry et Pont d'Olby.
Se renseigner sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur les sites TER de la région pour connaître les arrêts et les horaires.

Le bus des Montagnes, service de transport à la demande :

Pour des manifestations organisées dans le Département (sommet de l'élevage, bus de Noël ...) et pour des destinations régulières permettant de faire des courses ou toutes autres démarches : les 2^e jeudis après-midi du mois vers Clermont, tous les jeudis matin vers le marché de Tauves.
Renseignements et inscriptions : Communauté de Communes Dômes Sancy Artense 04 73 21 79 79

PETITE ENFANCE/ JEUNESSE/ SPORTS :

La Communauté de Communes gère 3 crèches pour les plus petits (Tauves 04 73 21 10 67 - Saint-Julien Puy Lavèze 04 73 22 04 85 - Nébouzat 04 73 62 32 37) et le Relais Petite Enfance : ram@domes-sancyartense.fr
Elle propose un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi à partir de février 2022, des stages et activités thématiques pour les 3-17 ans et des séjours avec nuitées pour les 8-15 ans : contact acm@domes-sancyartense.fr
Elle gère également le sport dans les écoles, pour toutes les classes des écoles primaires, dispensé par 2 éducateurs sportifs.

CULTURE :

La saison culturelle ARTENSCENE : demander la plaquette à la mairie. La salle de spectacles 'La Bascule' à Tauves. Cette salle peut être louée : bascule@domes-sancyartense.fr
La résidence d'artistes « Maison Garenne » à St-Sauves, un site dédié aux arts visuels.
Les médiathèques intercommunales à Tauves 04 73 21 18 73 et à Rochefort-Montagne 04 73 21 47 52
Les ludothèques intercommunales à Bagnols 04 73 22 29 94 et Mazayes 04 73 21 47 52.

04 73 65 87 63 - accueil@domes-sancyartense.fr
23, route de Clermont à ROCHEFORT-MONTAGNE
Route de Bagnols à LA TOUR D'Auvergne
www.domes-sancyartense.fr

●●● ADRESSES UTILES

●●● Mairie

Horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi, jeudi : 9h/12h - 14h/17h15
Vendredi et samedi 9h/12h
En dehors de ces horaires, pour toute urgence, s'adresser aux élus.
Tél. 04 73 22 30 13
Mail : mairie.stdonat@wanadoo.fr
Site : saintdonat-auvergne.fr

●●● La Poste

Agence Postale Communale
Horaires : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30/12h15, samedi : 9h30/12h30
Tél. 04 73 22 30 48

●●● Paroisse

Paroisse de rattachement : Sainte Bernadette des Dôres
Curé : Père Pascal THOMAS
Contact 04 73 81 07 39
78 Quai Jeanne d'Arc
63150 LA BOURBOULE
Pour les intentions de messe, s'adresser à Madame Fernande GENDRE : 04 73 22 30 81

●●● Location de la salle des fêtes

S'adresser à la mairie
> Associations locales : gratuit
> Habitants de la commune, résidences secondaires et habitants hors commune mais inscrits sur les listes électorales de Saint-Donat : 150€
> Habitants hors commune : 200€
Caution : 500€

●●● Location du meublé de vacances pour 6 personnes

Tarifs pour une semaine
Saison : du 14 juillet (ou du samedi le précédent) au 15 août (ou au samedi suivant) : 400€
Saison juillet et août hors période ci-dessus : 330€
Vacances de Noël et vacances d'hiver (février et mars) : 400€
Vacances de printemps : 330€
Autres périodes hors saison : 270€
A la nuitée
100€ avec 2 nuitées minimum

●●● Correspondants journaux

Pour Le Semeur Hebdo : François MARION
Pour La Montagne : Philippe LIGOT

●●● Carte d'identité et passeport

S'adresser à la mairie de Besse
04 73 79 50 12
ou de Rochefort-Montagne
04 73 65 82 51

●●● Mission Locale pour l'insertion des jeunes de Clermont-Montagne

Permanences de Karine BRUGIERE, Conseillère : 2^e et 4^e mercredis de 9h à 12h dans les locaux de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense à la Tour d'Auvergne. Prendre RDV au 06 80 05 99 44

●●● S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

Renseignements auprès de l'infirmière coordonnatrice : 04 73 65 33 99

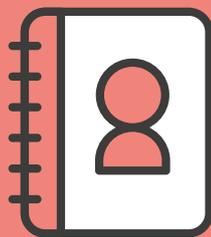
●●● CLIC SENIOR MONTAGNE (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique)

Le CLIC est composé d'une équipe pluridisciplinaire (secrétaire, assistante sociale, infirmière...). Le rôle du CLIC est d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille dans leurs différentes démarches (aides à domicile, aménagement du logement, entrée en établissement...).
Le CLIC «Senior-Montagne» organise chaque année des conférences et des ateliers (mémoire, informatique, vélo électrique...)
Maison des Services de Santé - Le Bourg - 63820 LAQUEUILLE
Pour tous renseignements, contacter le CLIC au 04 73 65 20 89
Référentes sur Saint-Donat : Thérèse POYET au 04 73 22 30 37 et Gisèle JUILLARD au 04 73 22 37 39

●●● Maison des Services

L'Espace France Services, situé au sein de la maison départementale des solidarités à Rochefort-Montagne, apporte un service de proximité à tous les habitants désireux d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives et numériques.
Quelques exemples de démarches : Actualisation Pôle emploi, ouverture d'un compte Ameli, demande d'aide au logement, Prime Rénov... Les animatrices vous accueillent par téléphone et de préférence sur rendez-vous. Elles facilitent votre mise en relation avec différentes administrations ou organismes publics : CPAM, CAF, CARSAT, Finances publiques, Pôle Emploi, Mission locale, service de la justice, ADIL, service social, MDPH...
12, route de Bordas
63210 ROCHEFORT-MONTAGNE
04 73 65 89 50 - 07 61 29 47 45
mds.rochefort.sancy@puy-de-dome.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

À NOTER



••• Viabilité hivernale

Il est toujours recommandé aux propriétaires de résidences secondaires de s'informer de l'état de la voirie avant leur arrivée. Mairie **04 73 22 30 13** ou Martine MARION, adjointe responsable du déneigement : **04 73 22 30 15** ou **06 71 46 07 37**.

••• Réseau d'eau potable

Nous rappelons aux usagers et plus particulièrement aux propriétaires des résidences secondaires que le compteur doit être protégé du froid pour éviter toute détérioration pouvant entraîner une fuite sur le réseau. Le remplacement du compteur gelé sera facturé 70€ à l'abonné. Les dégâts occasionnés par des tiers sur le réseau d'eau seront désormais facturés (prix des fournitures + un forfait de 150€).

••• Divagation des animaux

Suite à des réclamations, le Maire a été amené à prendre l'arrêté suivant :

Article 1^{er} : il est interdit de laisser divaguer les chiens sur tout le territoire communal de Saint-Donat.

Article 2 : tout animal divagant à l'origine de dégâts causés à la faune sauvage ou aux animaux d'élevage ou faisant encourir des risques ou nuisance à la population, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière aux frais du propriétaire.

Article 3 : les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende, de jour comme de nuit.

••• Gestion des déchets

Des containers à couvercle vert, sont prévus dans tous les hameaux et au centre bourg pour y déposer les sacs de déchets journaliers.

Un Point Propre près du garage communal est prévu pour le tri des déchets. En mairie, au rez-de-chaussée, un réceptacle pour les piles usagées est à votre disposition.

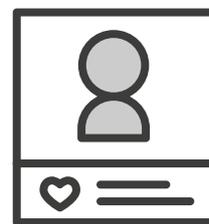
Pour les encombrants, s'adresser à la déchetterie de Besse dont Saint-Donat dépend :

Horaires :

Lundi : 9h/12h et 13h/17h

Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h/12h et 14h/18h

Tél. : **04 73 79 53 16**



ÉTAT CIVIL

••• NAISSANCES

Depuis de nombreuses années nous n'avions pas eu autant de naissances à Saint-Donat puisque ce sont 4 nouveau-nés qui sont arrivés sur la commune.

Augustine née le 16 février au foyer de **Clémence et Nicolas DUMONT**

Soren né le 13 mars au foyer de **Marie RANON et Cédric AUBRUN**

Jade née le 17 juin au foyer d'**Émilie MARION et Victor PERRON**

Melyo né le 23 octobre au foyer de **Marine et Anthony VERGNE**

Ces 4 bébés ont déjà pu faire connaissance à la mairie le 4 décembre. A l'initiative de François MARION, correspondant du journal Le Semeur Hebdo, les familles se sont retrouvées autour du Maire, Laurent BERNARD qui s'est réjoui de ces naissances en attendant de voir grandir et arriver ces enfants à l'école maternelle. Cette sympathique rencontre s'est terminée autour du verre de l'amitié. Tous nos vœux de bonheur aux jeunes enfants et nos félicitations aux heureux parents.

••• DÉCÈS

Claudine GASTINEAU, le 4 janvier 2021

Suzanne GAIDIER, le 24 mars 2021

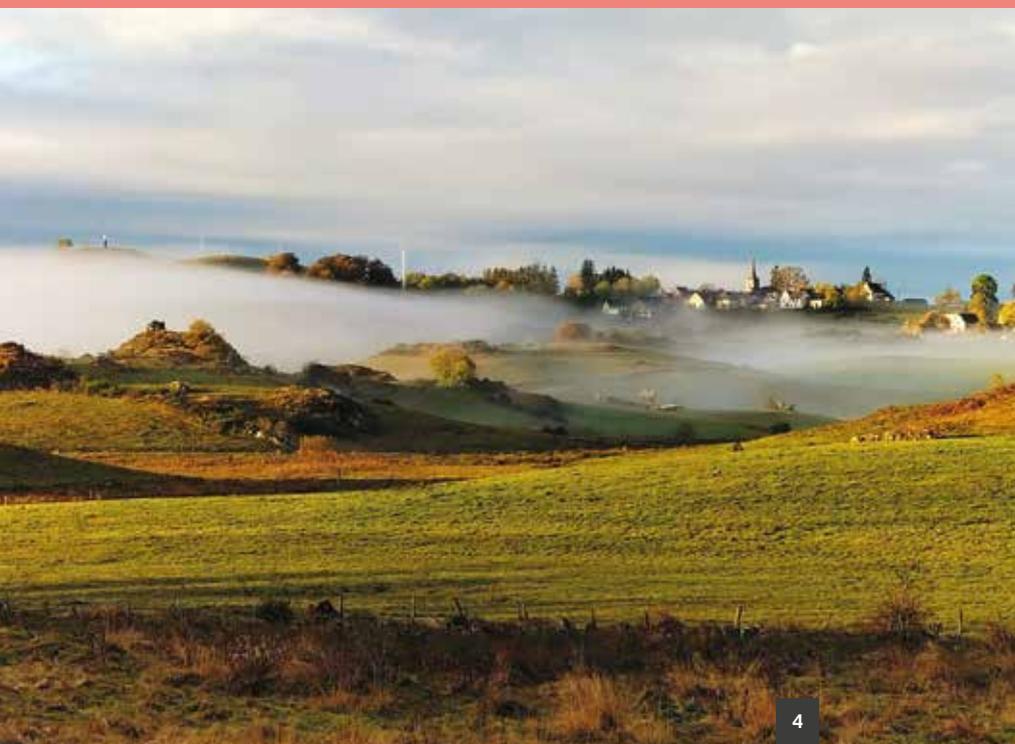
Marcel CHANET, le 2 juin 2021

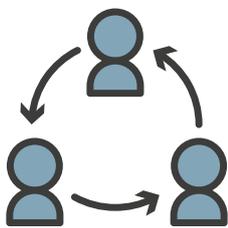
••• MARIAGE

Marjolaine FERRÉ avec **Stéphane SEREDUIK**, le 19 juillet 2021

••• PACS

Catherine NEYRAT avec **Philippe LIGOT**, le 18 juin 2021





CONSEIL municipal

••• Séance du 26/02/2021

Comptes administratifs 2020

- > Budget commune : excédent de 49 706.92€ en fonctionnement après affectation de 46 545.01€ en investissement.
- > Budget assainissement : excédent de 8 124.61€ en fonctionnement et de 14 388.81€ en investissement
- > Budget eau : excédent de 52 421.57€ en fonctionnement et de 6 447.34€ en investissement. Au 01.01.2021, il y a fusion des budgets eau et assainissement : soit excédent de 60 546.18€ en fonctionnement et de 20 836.15€ en investissement.
- > Budget lotissement : excédent de financement total de 657.54€.
- > Achat d'une épareuse de marque Rousseau d'un montant de 20 500.00€ HT.
- > Projet de vente de terrain du domaine public situé au lieu-dit Les Auberts au profit de Mme et M. Alain GUIITTARD sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

••• Séance du 09/04/2021

Vote des taux d'imposition 2021

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties 2020 est transférée aux communes. Son taux 2020 s'établit à 20,48 %. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 34.21 % (soit le taux communal de 2020 : 13.73 % + le taux départemental de 2020 : 20.48 %).

Les taux 2021 sont donc les suivants :

Taxe foncière bâtie : 34.21 %

Taxe foncière non bâtie : 50,22 %

Budgets primitifs 2021

- > Budget commune : la section de fonctionnement s'équilibre à 396 000€ et la section d'investissement à 333 000€.
- > Budget eau et assainissement : la section de fonctionnement s'équilibre à 140 000€ et la section d'investissement à 280 400€.
- > Budget lotissement : la section de fonctionnement s'équilibre à 16 342.46€ et la section d'investissement à 17 000€.

Tarifs de l'eau

- > Abonnement principal : 45€
- > Abonnements suivants : 8€
- > Vente de l'eau à 1.05€ le m³ pour la tranche allant de 0 à 1000 m³

- > Vente de l'eau à 0.80€ le m³ pour la tranche au-delà de 1 000 m³
- > Pose de compteurs subdivisionnaires et de vannes de sectionnement sur le réseau d'alimentation en eau potable dans le cadre de l'étude diagnostic et demande de subventions à hauteur de 80 % (Agence de l'Eau 50 % et Conseil Départemental 30 %).

••• Séance du 18/06/2021

- > Marché attribué à l'entreprise COMPTE ISOLATION - 7 Imp. Marie Marvingt - ZI de Lavaur - 63500 ISSOIRE pour un montant de 77 116.83€ HT pour le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment mairie école-salle polyvalente.
- > Vente d'une parcelle de terrain du domaine public situé au lieu-dit Augères-Hautes au profit de Mme et M. Daniel COLIN sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

Tarifs de l'assainissement

- > Abonnement : 30€ (tarif inchangé)
- > Redevance sur la consommation d'eau à 1.15€ le m³ sans plafond.

••• Séance du 24/08/2021

- > Vente de terrain sectional au profit de Mme Samantha CASALI et M. Florian JAYMOND au lieu-dit La Nugerolle suite au vote favorable des membres de la section.
- > Vente de terrain sectional au profit de M. Joël VERGNE au lieu-dit Suchères suite au vote favorable des membres de la section.
- > Projet de vente d'une parcelle de terrain du domaine public situé au lieu-dit Chaussidoux au profit de Mme et M. Jean-Louis PHELOT sous réserve des conclusions de l'enquête publique.
- > Tarifs des repas de la cantine scolaire à 55€ par mois et par élève, sur la base de 10 mois, pour les élèves fréquentant la cantine régulièrement.

••• Séance du 03/12/2021

- > Marché attribué à l'entreprise TP LYAUDET SAS - ZA La Courtine - 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE pour un montant de 169 543.00€ H.T pour la construction de la nouvelle station d'épuration.
- > Projet de vente de terrain sectional au lieu-dit Sous Le Roc au profit de Mme et M. Dominique ROBIN sous réserve d'un vote favorable des membres de la section de Pommier.
- > Projet de vente de terrain sectional au lieu-dit Caux au profit de Mme et M. Stéphane CHARBONNEL sous réserve d'un vote favorable des membres de la section de Caux.
- > Création d'un emploi non permanent d'un agent recenseur et recrutement de Mme Nadège GARCIA pour cet emploi.
- > Modification du permis d'aménager du lotissement : le permis initial concernait seulement 3 lots, un permis modificatif va être déposé pour la totalité des 6 lots.

Tarifs de la location du meublé de vacances et tarifs de la location de la salle polyvalente (voir adresses utiles p3)

- > Achat de chaînes à neige Aide financière de 1000€ accordée au titre de l'aide départementale «Acquisition de matériel de déneigement». Achat d'une paire de chaînes pour pneus arrière d'un montant de 2 852.00€ HT.



VIE associative

••• L'ASSOCIATION DES CHARABOTS

Cette année 2021 a été une nouvelle fois raccourcie pour les Charabots à cause des conditions sanitaires. Néanmoins les parties de cartes (belote et tarot) ont retrouvé les joueurs inconditionnels du lundi, les balades ont permis aux marcheurs de s'oxygéner le vendredi, un déjeuner a eu lieu en juillet à la salle des fêtes pour redynamiser les troupes, la vente de pompes de la Saint Sixte a dépassé toutes les espérances. Une nouveauté en cette fin d'année 2021 : l'animation d'une soirée chants et contes de Noël et de vente de petits biscuits au profit du Téléthon. Les conditions hivernales n'ont pas découragé les participants qui se sont montrés généreux et ont permis d'engranger la somme de 535€. Les musiciens, Ghislaine à la flute traversière et Philippe au saxo ténor, ont accompagné les chants avec brio et toute l'église de Saint-Donat résonnait des musiques de Noël. La soirée s'est terminée dans une ambiance conviviale autour de boissons chaudes aux saveurs de Noël accompagnées de gâteaux apportés par les uns et les autres. Un très grand merci à tous ceux qui ont permis la réussite de cette belle fête ! Nous espérons que 2022 nous permettra de retrouver un rythme plus régulier pour nos rencontres conviviales et des adhérents encore plus nombreux.

Rens. : Thérèse Poyet 04 73 22 30 37

••• KUMBIA TOUJOURS PLUS

Sophie nous entraîne pour une 2^e année sur les rythmes endiablés de la Kumbia. Une équipe d'une quinzaine de filles motivées se retrouve tous les mardis de 14 h à 15 h à la salle des fêtes de Saint-Donat pour danser sur des chorégraphies adaptées aux seniors et débutants. Le bouche à oreilles a bien fonctionné entre les villages des alentours et le covoiturage est de mise. Ce moment de détente hebdomadaire fait vraiment du bien et la bonne ambiance est communicative. Venez nous rejoindre et vous verrez !

Rens. : Sophie 06 18 63 61 83



11 novembre 2021





ACTUALITÉS

●●● PROVIDENTIELLES RETROUVAILLES

Le 23 octobre 2021, quarante seniors ont monté les marches de l'église pour sourire à l'objectif d'Eric, l'aubergiste. Puis ils sont passés sanitairesment à table pour partager -dans une bonne ambiance- un savoureux repas préparé par Caroline, la cheffe de l'Auberge de la Providence. Le groupe folklorique les Sabots d'Orbeil-La Bourrée Yssoirienne a animé musicalement ce beau moment de convivialité et a permis aux danseuses et danseurs de montrer leur talent. Tout le monde était heureux de renouer avec une habitude qui avait manqué en 2020 : petite revanche sur la crise sanitaire ! La Municipalité a été très heureuse de pouvoir les inviter à nouveau cette année et espère les retrouver aussi nombreux l'an prochain pour ce traditionnel repas.



●●● NOTRE SITE INTERNET

En 2020, nous avons refondu notre site pour qu'il soit plus vivant et accessible. Consultez-le régulièrement pour suivre l'agenda des activités que vous pouvez retrouver à Saint-Donat ainsi que celles de la commune. Dans «Vie pratique», vous pouvez cliquer sur «Démarches en ligne». Vous retrouverez les démarches administratives courantes que vous pouvez réaliser directement sur internet. Dans «Informations du Service Public», vous aurez accès à toutes les démarches administratives, pour par exemple demander ou renouveler une carte d'identité ou un passeport. Vous y trouverez également le descriptif des balades existant dans notre village.

A noter :

- > Pour l'itinéraire du Gour de Pierrot : celui-ci est actuellement interrompu par des travaux forestiers. Vous pouvez le prendre pour aller jusqu'à la cascade du Gour de Pierrot mais il vous faudra faire demi-tour pour revenir sur vos pas en direction de Saint-Donat.
- > Pour monter à Notre Dame de Fatima, il s'agit d'un aller-retour à partir de l'église. Suivre le panneau «Sentier de Fatima» au carrefour principal puis les marques bleues et prendre le 1^{er} chemin balisé à droite. Puis revenir sur ses pas.

Ce site est aussi le vôtre : n'hésitez pas à nous faire part d'informations sur Saint-Donat, son histoire, d'anciennes photos ou cartes postales que nous pourrions y afficher. Vous pouvez transmettre vos infos sur l'adresse mail : mairie.stdonat@wanadoo.fr



Gour de Pierrot



Veillée de Noël au profit du Téléthon



●●● FÊTE DE LA SAINT SIXTE

La fête patronale de la Saint Sixte du week-end des 7 et 8 août 2021 a été riche en festivités et la météo peu engageante n'a pas rebuté les participants venus très nombreux au cours de ce week-end.

Samedi après-midi, douze faucheurs s'affrontaient lors du traditionnel concours de fauche à la faux. Même si les travaux de fenaison avaient été beaucoup retardés par les pluies incessantes, l'herbe avait suffisamment repoussé pour mesurer les talents de tous les faucheurs. C'est Simon CHALEIL de Chastreix qui a remporté cette 41^e édition, suivi de Pierre COSTEIX de Saint-Donat et d'Alain GARDETTE de Picherande. Le groupe folklorique Les Sabots d'Orbeil-La Bourrée Yssoirienne a brillamment animé ce concours au son des musiques traditionnelles auvergnates.

La soirée s'est poursuivie par un Karaoke où les participants n'ont pas hésité à donner de la voix pour une soirée conviviale.

Dimanche matin, une trentaine d'exposants se sont installés pour le vide grenier au centre bourg. Les fidèles étaient venus en grand nombre pour assister à la messe célébrée par le Père Tanguy-Marie POULIQUEN dans la ferveur et dans la joie, soutenue par une animation musicale avec Ghislaine à la flûte et Philippe au saxophone.

Deux gerbes ont été ensuite déposées au monument aux morts : par Lionel CHAUVIN, Président du Conseil Départemental et par Laurent BERNARD, maire de la commune en présence

de François MARION maire honoraire, de Frédéric ECHAVIDRE maire de Picherande, Bruno EYZAT maire de Tremouille-Saint-Loup, Alexandre VERDIER maire de Bagnols et Christian VINAGRE ROCCA maire de Labessette.

Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a rassemblé la population autour de la fontaine du village. Au cours de l'après-midi, diverses animations ont pu attirer et enchanter le public venu nombreux :

- > Sophie a su entraîner les amateurs de Kumbia sur des airs latinos,
- > Jean-Luc, Ghislaine et Léonie ont joué 2 petites saynètes humoristiques,
- > Les Equestriens du Sancy ont présenté un spectacle vivant accompagné de leurs chevaux pour retracer la légende des quatre peuples qui s'élancent à la conquête d'un mythe, le sommet du Sancy.

- > Les équipages canins ont dévalé dans les rues du bourg pour des baptêmes en chiens de traîneaux,
- > Chacun attendait son tour pour s'exercer au tir sur le terrain d'airsoft.

Le club des Charabots avait préparé de délicieuses pompes qui ont ravi les gourmets venus découvrir cette spécialité régionale.

Les Equestriens du Sancy étaient de retour à la tombée de la nuit pour clôturer leur conte par un spectacle de feux, suivi par le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.



●●● INCENDIE DANS LA FORÊT DE PUY GROS ET RÉGLEMENTATION DES FEUX EN PLEIN AIR

L'année 2021 aura été marquée par un feu qui s'est déclaré en milieu d'après-midi, le dimanche 25 avril, dans la forêt de Puy Gros (à proximité du hameau de Chabannes). Au cours de cet incendie, plusieurs hectares de résineux et de végétation ont brûlé sur ce site difficile d'accès qui a nécessité le déploiement de moyens importants. Soixante sapeurs-pompiers issus de différents centres de secours (Tauves, Picherande, Besse, la Tour-d'Auvergne, Coudes, Issoire, Aydat, Saint-Amant-Tallende, Condat, Murol...) ont été mobilisés pour éteindre ce feu. A 19 heures, l'incendie était maîtrisé. Ce fait marquant est l'occasion de rappeler la réglementation et les consignes de sécurité relatives aux feux de plein air. Les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°12/01328 du 2 juillet 2012. Cet arrêté précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée. Cette réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier.

Qu'est-il interdit de faire brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- > Les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage... Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie.
- > Tout type de déchets autres que végétaux (plastique, caoutchouc...).

Que peut-on faire brûler ?

Les types de feux ci-dessous sont autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1^{er} juillet au 30 septembre (sans dérogation).

- > Les déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs, vergers ou vignes, de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage et de dessouchage de haies arbustives, d'arbres ou d'arbustes.
- > Les rémanents de coupe, branchages et bois morts dont le maintien en forêt est de nature à favoriser la propagation des incendies ou d'infections sanitaires.
- > Les broussailles et résidus de culture sur pied dans le cadre d'un écobuage en zones montagneuses et accidentées.

L'écobuage est soumis à déclaration préalable en mairie au moyen du formulaire de déclaration préalable écobuage pendant la période du 1^{er} octobre au 30 juin.

Quelles précautions prendre dans tous les cas ?

Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, des règles s'imposent :

- > Le feu ne doit entraîner aucun danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires.
- > Les déchets végétaux doivent être bien secs pour brûler facilement et faire le moins de fumée possible.
- > Le feu doit rester sous surveillance permanente et les moyens nécessaires pour éteindre le feu doivent être à disposition.
- > Aucun feu ne doit être allumé si la vitesse du vent dépasse les 20 km/h.
- > Tout feu de plein air est interdit à moins de 10 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes, de 25 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables et de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements (sauf pour les propriétaires).

TOUT FEU DE VÉGÉTAUX EST INTERDIT DU 1/07 AU 30/09



TRAVAUX

●●● RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Afin d'envisager un programme de travaux sur l'église de Saint-Donat, la Municipalité fait réaliser une étude de l'édifice comprenant un diagnostic de l'état sanitaire des ouvrages.

L'église de Saint-Donat étant inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, la maîtrise d'ouvrage s'alloue les services d'une maîtrise d'oeuvre dont les compétences sont spécifiques à ce patrimoine, l'agence clermontoise ACA Architectes & Associés. L'équipe est constituée d'architectes du patrimoine dont les compétences s'appuient notamment sur la formation de l'école de Chaillot et sur les références de projets similaires d'intervention sur le patrimoine et les monuments historiques.

Les missions de la maîtrise d'oeuvre sont les suivantes :

1. TRANCHE FERME : ÉTUDES PRÉALABLES

La réalisation du dossier des études préalables permet d'orienter le projet de restauration élaboré par les architectes du patrimoine en concertation avec les services d'Etat de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, qui émettent un contrôle scientifique et technique du dossier.

Ces études sont constituées de plusieurs étapes :

- > Recherches et analyses historiques : il s'agit de collecter, numériser toutes les archives recueillies, de les analyser, afin de dresser un dossier historique le plus exhaustif possible, traduisant les évolutions constructives du bâti dans les siècles passés jusqu'à nos jours.
- > Relevé d'état des lieux : il s'agit de relever sur site l'ensemble de l'édifice dans les 3 dimensions, afin d'établir plans, coupes et élévations des plus précises traduisant l'édifice à l'instant « T » d'aujourd'hui.



> Diagnostic d'état sanitaire : une analyse approfondie du bâti est effectuée pour établir un diagnostic sanitaire destiné à répertorier l'ensemble des pathologies de l'édifice des plus critiques aux plus minimes.

> Programme des travaux et principe de restauration : un descriptif détaillé des travaux de restauration est réalisé afin de définir les travaux de consolidation et de restauration, pouvant comprendre des options.

> Phasage et estimatif prévisionnel des travaux : le descriptif détaillé des travaux permet de dresser un estimatif prévisionnel des travaux, lot par lot et par ordre de priorité, allant des interventions les plus urgentes aux petites réparations en passant par les travaux d'embellissement. Le programme des travaux défini se traduit par un planning prévisionnel pouvant comprendre plusieurs tranches.

2. TRANCHE OPTIONNELLE : TRAVAUX ENVISAGEABLES

Le projet de restauration de l'église de Saint-Donat consistera à la restauration des couvertures et charpentes de l'église, des ouvrages d'étanchéité et de récupération d'eaux pluviales, la restauration des façades, des parements intérieurs, des vitraux et des sols, ainsi que la vérification de l'installation électrique et de chauffage.

La priorité est donnée aux travaux indispensables et urgents sur la toiture dont une partie a déjà été réalisée dès novembre 2021 par l'entreprise NAILLER.

Les autres travaux seront réalisés, à plus long terme, en fonction des financements obtenus.

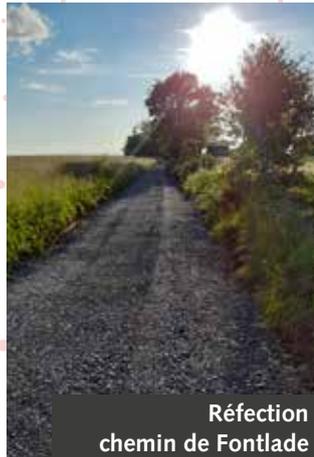


●●● PROJETS EN COURS ET FINANCEMENT

PROJETS	COÛT HT	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
Remplacement portes et fenêtres du bâtiment mairie-école-salle polyvalente	77 116 €	Région : 39 154 € Département : 20 417 €
Diagnostic réseau d'eau et pose de compteurs de sectionnement	89 416 €	Agence Eau Adour Garonne : 41 458 € Département : 23 500 €
Construction d'une nouvelle station d'épuration	200 416 €	Département : 70 145 € Agence Eau Adour Garonne : 60 124 €
Etude architecturale église et travaux mise en sécurité toiture église	38 911 €	DRAC : 14 913 € / Région : 13 656 € Département : 10 330 €
TOTAL	405 859 €	293 697 €
Soit un taux de subvention de 72.36 % pour la totalité des travaux		



Enfouissement des réseaux
Chemin du Cimetière



Réfection
chemin de Fontlade



Achat épareuse (autofinancement)



Enfouissement des réseaux
Route de Picherande



Pose compteurs de sectionnement



Mise en sécurité toiture église

●●● PROJET DE TRAVAUX DE PRÉSERVATION DU CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



La commune de Saint-Donat dispose d'un unique captage d'alimentation en eau potable dit «captage de la Font de l'Aigue», situé sur la commune de Chastreix, dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy. En 2001 ont été creusés 2 fossés visant à intercepter et dériver les eaux s'écoulant vers le captage pour éviter que la qualité de l'eau potable ne soit dégradée. Toutefois, le retrait de la végétation superficielle et le sol volcanique très friable ont entraîné une forte érosion de ces fossés. D'une taille moyenne de 30 cm de large et de profondeur, l'un d'eux fait désormais plus de 6 m de large et 8 m de profondeur. Par ailleurs, ce creusement parallèle au captage risque, à terme, de faire basculer la langue de terre entre le fossé et le captage vers le bâtiment du captage et le dégrader.



ravines

captage

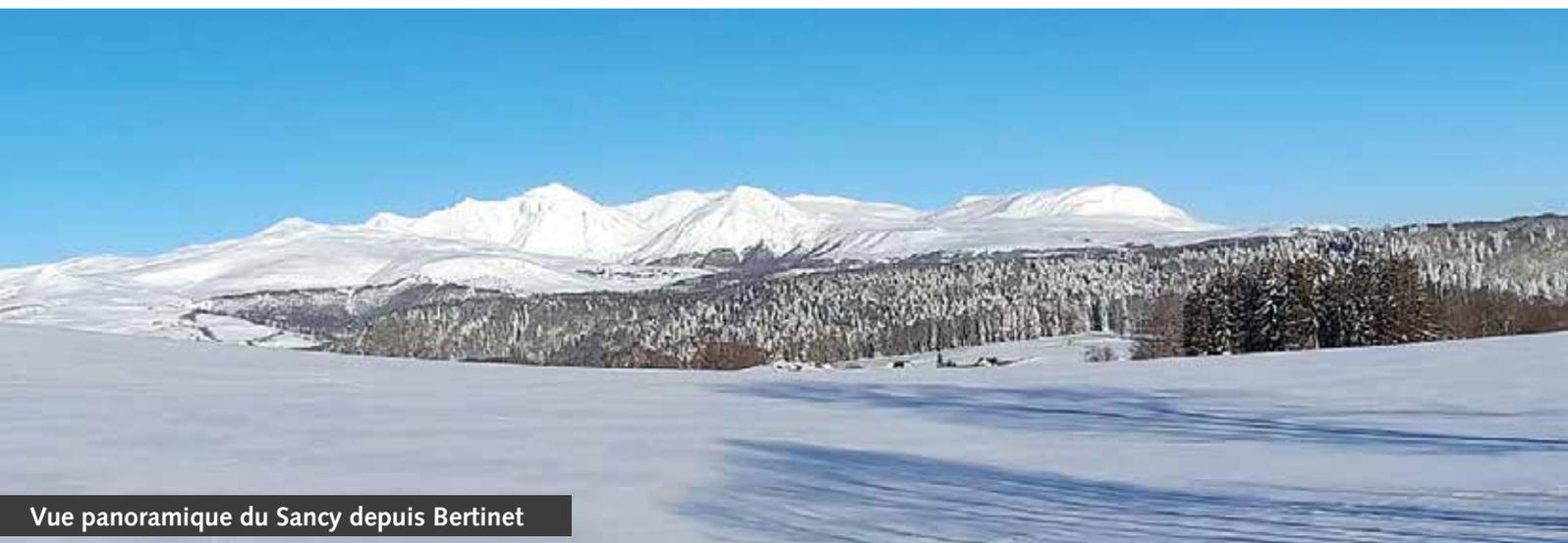
Vue aérienne du captage et des ravines de contournement
(source : GECO Ingénierie et travaux)

Intérieur du captage

Au vu de ces enjeux et de la volonté de préserver les milieux naturels dans la Réserve de Chastreix-Sancy, le Parc des Volcans d'Auvergne a mené en 2019 une étude pour savoir quels travaux envisager. Le bureau d'études GECO Ingénierie nous a conseillé de réaliser des barrages perpendiculaires à la ravine pour retenir les matériaux arrachés à chaque orage et permettre le retour de la végétation pour aider à la stabilité du sol. Ce système a été testé en 2 points et a bien fonctionné. Afin de financer ces travaux, la commune avait répondu à deux appels à projets en 2021 dans le cadre du plan de relance. Malheureusement, ces dossiers n'ont pas été retenus. En 2022, la commune sollicitera -de nouveau- des financements régionaux par l'intermédiaire du Parc des Volcans d'Auvergne pour la prise en charge d'une partie des coûts de matériel. Grâce à ce soutien financier et à l'appui technique des services du PNR une dizaine de barrages pourra être installée pour limiter cette érosion et préserver le captage. Le coût prévisionnel des travaux est de 20 000 €. Un suivi du site (photographique, mesure des largeurs des ravines...) déjà réalisé depuis plusieurs années par les agents de la Réserve de Chastreix Sancy sera poursuivi pour voir l'évolution des travaux.



Vues des zones d'érosion importantes de la ravine
(source : syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne)



Vue panoramique du Sancy depuis Bertinet



VIE scolaire

●●● UNE BELLE ANNÉE POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

En fin d'année scolaire 2020-2021, les enfants de l'école maternelle de Saint-Donat ont passé la journée au lac Chambon. Balade, pique-nique et jeux dans le sable étaient au programme.

Ils ont aussi fait une randonnée d'une journée à Picherande, guidés par Yves Lartigues. Un âne des Gentiânes du Sancy les accompagnait pour leur plus grand plaisir.

Renaud Daniel, de l'association Carbala, est venu dans la classe pour faire découvrir aux enfants les décomposeurs. Ils sont partis dans la forêt à la recherche de ces petites bêtes pour les ramener en classe où ils ont observé et essayé de dessiner leurs trouvailles.

Puis ils ont constitué un vivarium : ils ont mis de la terre prise dans la forêt, des branches d'arbres morts, des feuilles et les petites bêtes trouvées. Au fil des semaines ils ont observé le travail des décomposeurs : le niveau du vivarium a baissé, ce qui en est la preuve.

Les enfants ont eu la chance de recevoir en cadeau deux magnifiques tracteurs équipés d'une fourche et d'une remorque de la part de la concession MCDA - John Deere. Merci à eux !

●●● REPAS DE NOËL 2021

Le jeudi 16 décembre, un délicieux repas de Noël mitonné par notre prestataire Frédéric CHABORY attendait les 16 enfants de l'école maternelle de Saint-Donat.

Nathalie, leur enseignante, Isabel et Stéphanie étaient très heureuses de pouvoir partager ce moment festif avec les jeunes élèves dans une salle de restauration joliment décorée aux couleurs de Noël.

L'après-midi s'est achevé par l'arrivée du Père Noël tant attendu et les friandises offertes par la municipalité ont été très appréciées par les petits gourmands.



Au Lac Chambon

Rentrée 2021-2022



●●● TOURBIÈRE DE JOUVION

Un berceau de vie à l'ombre du Sancy

A 1 020 mètres d'altitude au coeur de l'Artense, la tourbière de Jouvion est nichée au coeur d'une dépression glaciaire en bordure de coulée volcanique provenant du Massif du Sancy.

Anciennement exploitée pour le pâturage ou pour extraire de la tourbe de chauffage, cette tourbière avait été sensiblement dégradée. Rachetée par le département et la commune de Saint-Donat, elle est aujourd'hui protégée en tant qu'Espace Naturel Sensible. Aujourd'hui, les actions de restauration commencent à porter leurs fruits. Le nombre de plantes de tourbière et la diversité des papillons ont augmenté et de nombreuses espèces ont colonisé les mares creusées.

Araignées, oiseaux, libellules, plantes, mousses... plus de 640 espèces y ont été recensées !

C'est ici que vous pourrez admirer un papillon nommé Azuré des mouillères. Ce petit papillon a la particularité d'être indissociable de la Gentiane pneumonanthe, sur laquelle il pond ses oeufs mi-août.

Attirée par l'odeur du miellat sécrété par la chenille, la fourmi *Myrmica* l'emporte dans sa fourmilière pour l'élever. La chenille est alimentée par les fourmis et reste dans la fourmilière jusqu'à sa transformation en papillon.

Vous pouvez parcourir cet espace en suivant le sentier de l'Azuré des mouillères de façon ludique et pédagogique.

Pour cela prendre la route de Bagnols et à environ 5 km de Saint-Donat, on trouvera à droite la direction de la tourbière. S'arrêter sur le parking où se trouve le panneau de départ. Compter environ 1 heure aller-retour.

Bonne découverte.

